

Code pénal

DEMANDE DE PASSEPORT TEMPORAIRE DÉPARTEMENT DE LA SOMME

Les urgences sont traitées en fonction de votre lieu de domicile. Ainsi, pour tous les cas d'urgence, si vous n'êtes pas domicilié dans la Somme, vous devez vous rapprocher de la préfecture de département dont dépend votre lieu de domicile.				
Si vous résidez dans la Somme, merci de nous fournir un justificatif de domicile récent et à votre nom				
Le passeport temporaire appexceptionnelle par le Préfet poiométrique mais électronique, exemple). Sa durée de validité es Il n'est délivré en cas d'urgence	pour des motifs urgents et in il ne permet donc pas de se rest de un an.	périeux. Ce ndre dans tou	n'est pas un titre	
FAMILIAL: hospitalisation ou décès (d'un conjoint, père, mère, sœur, frère ou enfant) Dans ce cas, fournir un acte de décès ou un bulletin d'hospitalisation ainsi qu'une copie du livret de famille ou de tout document officiel prouvant le lien de parenté; PROFESSIONNEL: déplacement professionnel impérieux, non reportable et urgent. Dans ce cas, fournir un ordre de mission ou une attestation professionnelle avec en-tête, datée signée, tamponnée mentionnant en détail les raisons et les dates du déplacement; HUMANITAIRE Merci de nous fournir un justificatif officiel de l'organisme ERREUR IMPUTABLE A L'ADMINISTRATION INFORMATIONS CONCERNANT LE DEMANDEUR:				
NOM:	Prénom :	Date de nai	ssance :	
Date de la demande :	Date du départ :	Pays:	Pays:	
Commune de résidence :	N° tél. (port)	@		
Si votre demande est validée par nos services, nous prendrons contact avec vous pour fixer un rendez-vous en préfecture au 51 rue de la République à Amiens (80 000). Il faudra alors vous munir de : * 2 photographies d'identité conforme aux normes de moins de 6 mois ; * un titre d'identité ou un acte de naissance de moins de 3 mois (avec filiation complète) ; * un justificatif de domicile de moins d'un an ; * un timbre fiscal d'un montant de 30 euros : https://timbres.impot.gouv.fr ou chez un buraliste. * pour un mineur justificatif de l'autorité parentale (copie int. acte de naissance, livret de famille jug.divorce).				
Date :	Signature du de du représentar			

Je déclare être informé du caractère non automatique de la délivrance de mon passeport temporaire en urgence. Toute fausse déclaration est passible des peines prévues par les articles 441-6 et 441-7 du